Niveau(x) d'enseignement : 1 Numéro EDUQ : 9370258
Centre d'intérêt : 320

Deshaies, Bruno.

Les dépenses relatives au perfectionnement du personnel enseignant prévu dans la convention : 1990-1991 : enquête / réalisée par Bruno Deshaies ; Direction de la formation du personnel scolaire. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, Direction générale de la formation et des qualifications, 1992.

iii, 35 p. : ill. ; 28 cm.

Code : 9293-0541; 69-2023.

ISBN 2-550-23511-8

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Direction de la formation du personnel scolaire • Québec (Province). Ministère de l'éducation. Direction générale de la formation et des qualifications

Descripteur(s) : Perfectionnement des enseignants • Dépenses • Statistiques • Education préscolaire • Primaire (Ordre d'enseignement) • Secondaire (Ordre d'enseignement)

Rapport d'enquête sur le perfectionnement prévu à la convention collective des enseignants 1990-1991 de l'éducation préscolaire, du primaire et du secondaire. Les principales données mises en évidence visent principalement les dépenses de perfectionnement par direction régionale selon les types de perfectionnement et les ordres d'enseignement. Une série de graphiques illustrent les faits saillants des dépenses de perfectionnement globalement et aussi par direction régionale et par ordre d'enseignement.

Type de document :

LES DÉPENSES RELATIVES AU PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT PRÉVU DANS LA CONVENTION

1990-1991

Québec

9370258

LES DÉPENSES RELATIVES AU PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT PRÉVU DANS LA CONVENTION

1990 - 1991

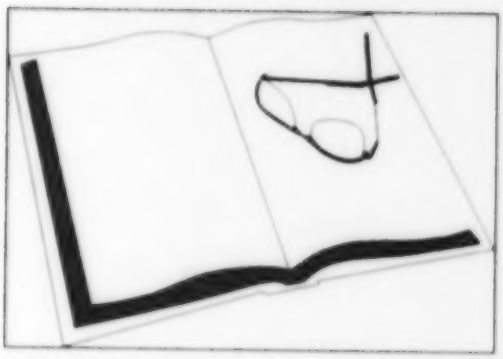

ENQUÊTE RÉALISÉE

PAR

Bruno Deshaies

Direction de la formation du personnel scolaire

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

1.0 INTRODUCTION 1

2.0 PERFECTIONNEMENT PRÉVU POUR 1990-1991 1

2.1 Formulaire de collecte de données 1
2.1.1 Nature des données recueillies 1
2.1.2 Résumé des définitions de la collecte des données 2

2.1.2.1 Perfectionnement de **TYPE I** 2
2.1.2.2 Perfectionnement de **TYPE II** 2
2.1.2.3 Programmes locaux 2
2.1.2.4 Solde cumulatif du budget 2
2.1.2.5 Dépenses de comité 2
2.1.2.6 Secteur des adultes 2
2.1.2.7 Subventions prévues dans la convention (financement du réseau) 3

3.0 FAITS SAILLANTS 3

3.1 Dépenses selon les ordres d'enseignement 3
3.2 Dépenses selon les deux TYPES de perfectionnement . . . 5
3.3 Distribution des dépenses de perfectionnement de TYPE II 6
3.4 Répartition des dépenses de perfectionnement 7
3.5 Solde cumulatif 9
3.6 Dépenses de fonctionnement du comité paritaire 9
3.7 Programmes locaux 9
3.8 Évaluation de la dépense globale de perfectionnement . 10

4.0 PRÉSENTATION GRAPHIQUE DE CERTAINES DONNÉES 11

5.0 CONCLUSION 11

ANNEXE I 12
ANNEXE II 13
ANNEXE III 14

SECONDE PARTIE

PRÉSENTATION GRAPHIQUE DE CERTAINES DONNÉES

PRÉSENTATION 15

LISTE DES GRAPHIQUES 16

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique I - Éducation préscolaire et primaire 4

Graphique II - Secondaire 4

Graphique III - Secteur des adultes 5

Graphique IV - Perfectionnement de TYPE I 6

Graphique V - Perfectionnement de TYPE II 6

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU A

Dépenses de perfectionnement de TYPE II en 1990-1991 . . . 7

TABLEAU B

Distribution relative des dépenses de perfectionnement de TYPE II 7

TABLEAU C

Répartition statistique des dépenses de perfectionnement pour l'année **1990-1991** 8

TABLEAU D

Répartition en pourcentage des dépenses de perfectionnement pour les années **1988 à 1991** 8

TABLEAU E

Solde cumulatif du budget de perfectionnement 9

TABLEAU F

Dépenses pour les programmes locaux 10

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les commissions scolaires qui ont apporté leur contribution à la réalisation du présent rapport.

Le responsable du dossier concernant le perfectionnement du personnel enseignant prévu dans la convention collective, monsieur Bruno Deshaies, a réalisé l'enquête. Tout commentaire ou toute suggestion concernant ce rapport pourraient lui être communiqués à l'adresse suivante:

Direction de la formation du personnel scolaire
Ministère de l'Éducation
Édifice Marie-Guyart
1035, rue De La Chevrotière, 7e étage
Québec (Québec)
G1R 5A5

Téléphone: (418) 644-1401
Télécopieur: (418) 643-2149

LES DÉPENSES RELATIVES AU PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT PRÉVU DANS LA CONVENTION 1990 - 1991

1.0 INTRODUCTION

La présente enquête porte sur le perfectionnement prévu à la convention collective des enseignants et des enseignantes. Elle fait suite aux deux autres enquêtes qui ont été effectuées, l'une en 1988 et l'autre en 1989. Rappelons que le rapport déposé en juin 1989 faisait le bilan des deux premières enquêtes.

Elle est basée sur les déclarations obligatoires des commissions scolaires concernant les données complémentaires exigées dans le Rapport financier 1990-1991 par le ministère de l'Éducation. Cependant, les déclarations retenues aux fins d'enquête s'élèvent à 147 sur 202 commissions scolaires reconnues au registre en 1990-1991, soit une proportion de formulaires retenus qui représente près de 73 p. 100 de l'ensemble du réseau scolaire public (cf. **ANNEXE I**). Quant aux résultats généraux de cette collecte de données, ils se trouvent aux **ANNEXES I ET II.**

Dans ce troisième rapport, les principales données que nous aimerions mettre en évidence visent principalement les dépenses de perfectionnement par direction régionale selon les types de perfectionnement et les ordres d'enseignement.

2.0 PERFECTIONNEMENT PRÉVU POUR 1990-1991

2.1 Formulaire de collecte de données

Le Guide à l'usage des commissions scolaires pour remplir le **Rapport financier 1990-1991** mentionnait que pour l'année 1990-1991, la collecte serait effectuée sur une base "OBLIGATOIRE".

2.1.1 Nature des données recueillies

Les données recueillies pour l'année 1990-1991 couvrent deux types de perfectionnement ainsi que différentes autres données concernant la gestion paritaire du programme de perfectionnement des enseignants et des enseignantes.

2.1.2 Résumé des définitions de la collecte des données

2.1.2.1 Perfectionnement de **TYPE I**

Les sommes allouées pour ce genre de perfectionnement couvrent les dépenses relatives à du perfectionnement aux fins de reconnaissance de scolarité, c'est-à-dire une reconnaissance officielle d'unités pour des cours universitaires (pour un permis temporaire ou des études reconnues de 1er cycle et de 2^{e} et 3^{e} cycles).

2.1.2.2 Perfectionnement de **TYPE II**

Il s'agit de perfectionnement aux fins de formation pédagogique et scolaire, c'est-à-dire qu'il concerne des activités qui n'entraînent pas un changement éventuel de classe (ou de scolarité, c'est-à-dire de catégorie dans la convention collective), tels les congrès et les colloques, la mise à jour et la réorientation ou le reclyclage.

2.1.2.3 Programmes locaux

Ce sont les programmes de perfectionnement administrés et financés entièrement par la commission scolaire qui viennent s'ajouter aux autres programmes de perfectionnement existants, en plus des allocations de subventions per capita prévues à la convention collective des enseignants et des enseignantes.

2.1.2.4 Solde cumulatif du budget

De manière à se faire une meilleure idée de l'évolution des dépenses de perfectionnement, une saisie de données a été prévue concernant le solde cumulatif du budget de perfectionnement des enseignants et des enseignantes. Il s'agit du solde cumulatif du budget de perfectionnement non dépensé au 30 juin 1990.

2.1.2.5 Dépenses de comité

On a demandé aux commissions scolaires de préciser le montant des dépenses administratives qu'elles ont incluses dans le budget de perfectionnement.

2.1.2.6 Secteur des adultes

Pour ce secteur d'enseignement qui connaît un essor, des renseignements sur le perfectionnement des enseignants et des enseignantes affectés à ce type d'enseignement ont été demandés.

2.1.2.7 Subventions prévues dans la convention (financement du réseau)

La somme des allocations pour le perfectionnenement a été établie sur la base du nombre d'enseignants et d'enseignantes en formation générale pour le secteur des jeunes et celui des adultes en formation générale ainsi que pour la formation professionnelle. En **formation générale**, au secteur des jeunes, 57 758 postes ont été dénombrés; au secteur des adultes, il y en a 295. Au total, 58 053 postes ont été alloués pour le perfectionnement pour 1990-1991, soit un montant global de subventions de 8 998 215 $ (soit 58 053 x 155 $). En **formation professionnelle**, le calcul donne 3 283 postes (soit une pondération entre le nombre d'enseignants et d'enseignantes à salaire horaire et ceux à salaire fixe, pour une moyenne d'environ 149 $ per capita) pour un montant de 488 771 $[1] alloué pour le perfectionnement. En tout, les subventions prévues dans la convention pour le financement du réseau s'élèvent, en 1990-1991, à **9 486 986 $**.

3.0 FAITS SAILLANTS

Les explications suivantes s'appuient sur les ANNEXES II et III (voir p. 13-14) du présent rapport. L'**ANNEXE II** concerne plus précisément le partage des dépenses relatives aux deux types de perfectionnement établis par le formulaire de demandes spéciales auprès des commissions scolaires. L'**ANNEXE III** vise les dépenses de perfectionnement par ordre d'enseignement (primaire, secondaire et secteur des adultes).

3.1 Dépenses selon les ordres d'enseignement

Les *graphiques I et II* montrent clairement que la majorité des commissions scolaires dépensent plus de 50 p. 100 du budget de perfectionnement prévu dans la convention pour le personnel enseignant de l'enseignement primaire et entre 40 p. 100 et 50 p. 100 pour celui de l'enseignement secondaire.

---

[1] Ces renseignements ont été établis par Yves Blouin de la Direction générale du financement.

Au primaire, les commissions scolaires des directions régionales 02, 6.3 et 09 consacrent moins de 50 p. 100 du budget pour le perfectionnement prévu dans la convention.

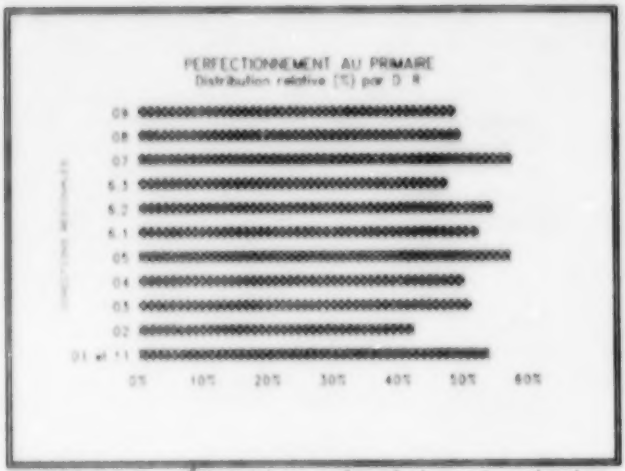

Graphique I - Éducation préscolaire et primaire

Au secondaire, les directions régionales 02 et 09 sont légèrement en deçà de 40 p. 100 du budget global de perfectionnement.

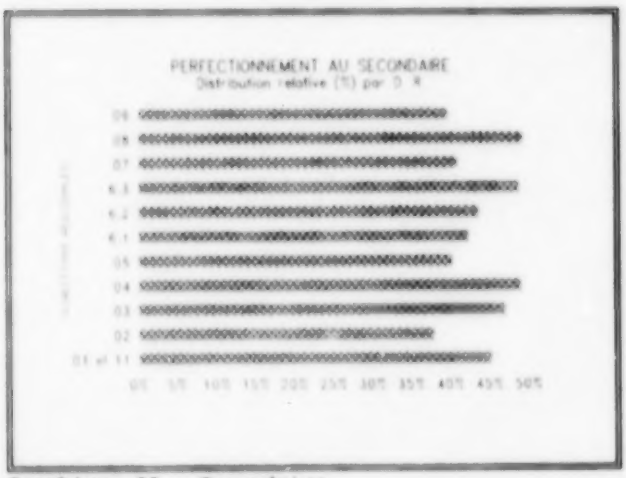

Graphique II - Secondaire

Dans l'ensemble, les dépenses de perfectionnement oscillent autour de 50 p. 100 entre l'éducation préscolaire, le primaire et le secondaire. Ce pourcentage découle de la répartition des 57 758 enseignants et enseignantes entre les deux ordres d'enseignement. En 1990-1991, le nombre de postes alloués se répartissait comme suit:

- Éducation préscolaire:	2 584 (x 155 $ =	400 520 $)	56,71 %
- Primaire:	30 171 (x 155 $ =	4 676 350 $)	
- Secondaire:	25 003 (x 155 $ =	3 875 465 $)	43,29 %
TOTAL:	**57 758 (x 155 $ =**	**8 952 490 $)**	100,00 %

Statistiquement, l'enquête de 1990-1991 révèle un partage moyen de 51,35 p. 100 et de 45,28 $ entre l'éducation préscolaire le primaire et le secondaire (cf. ANNEXE III, p. 14). Par conséquent, l'écart observé est de moins de 5,36 p. 100 à l'éducation préscolaire et au primaire et de plus de 1,99 p. 100 au secondaire. Il est raisonnable de conclure que le partage entre les deux ordres d'enseignement, en formation générale, reflète la distribution du personnel enseignant et, partant, les règles d'application de la convention collective des enseignants et des enseignantes.

Il faut constater (graphique III) que le pourcentage des dépenses de perfectionnement au secteur des adultes se situe entre 10 p. 100 et 20 p. 100 environ dans le cas des directions régionales 02 et 09. Statistiquement, l'enquête de 1990-1991 révèle un partage moyen de 3,37 p. 100 (cf. ANNEXE III).

Graphique III - Secteur des adultes

Le nombre de postes alloués en formation générale aux adultes est de 295, soit un budget alloué de 45 725 $. L'enquête de 1990-1991 révèle une dépense qui atteint près de 290 000 $. Pour expliquer l'écart entre les allocations de subventions et les dépenses effectives, il faudrait voir le problème pour ce qui est de la population globale des enseignants et enseignantes de l'éducation préscolaire, du primaire et du secondaire. N'y aurait-il pas eu une certaine perméabilité entre ces "enveloppes" budgétaires affectées au perfectionnement?

3.2 Dépenses selon les deux TYPES de perfectionnement

Pour l'ensemble des directions régionales, selon les *graphiques IV et V*, la moyenne pour le perfectionnement de TYPE I se situe autour de 20 p. 100 tandis que celui pour le perfectionnement de TYPE II se situe à 80 p. 100 des dépenses globales de perfectionnement. Ce fait confirme les résultats des enquêtes antérieures sur la distribution des dépenses de perfectionnement[2].

---

[2] Voir Bruno Deshaies, *Dépenses de perfectionnement "conventionné" du personnel enseignant: 1986 à 1988*, Québec, juin 1989, v-29 p.

Les commissions scolaires des directions régionales 6.3 et 07 dépensent proportionnellement nettement moins que les autres directions régionales pour le perfectionnement de **TYPE I**. Cependant, sept directions régionales présentent des proportions de dépenses oscillant entre 20 p. 100 et 40 p. 100.

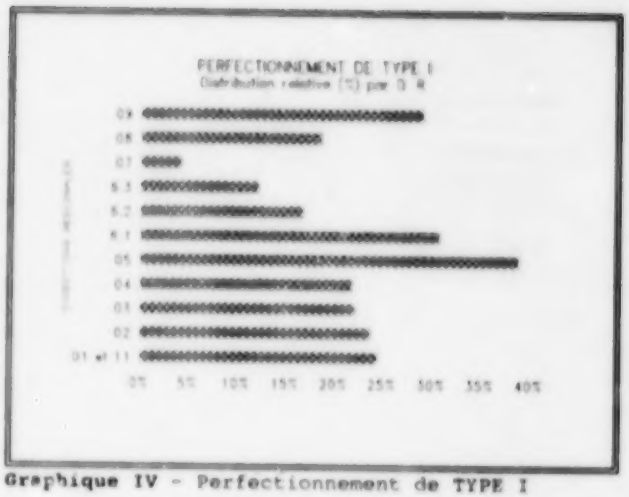

Graphique IV - Perfectionnement de **TYPE I**

Par contre, pour le perfectionnement de **TYPE II**, neuf directions régionales montrent des commissions scolaires dont les dépenses moyennes se situent entre 70 p. 100 et 95 p. 100. Ce constat confirme les résultats des enquêtes antérieures sur la distribution des dépenses de perfectionnement de **TYPE II**.

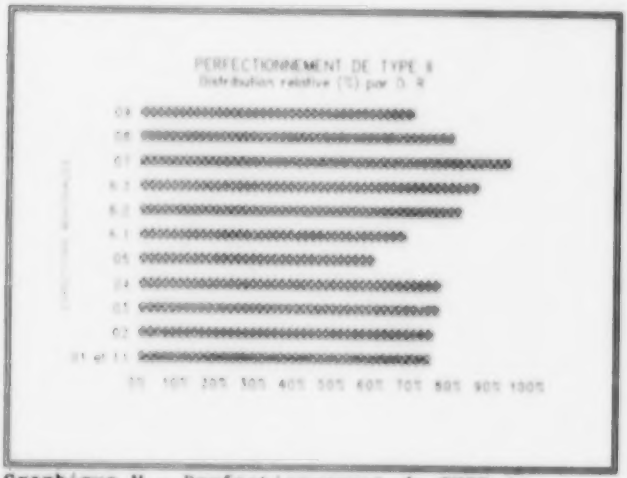

Graphique V - Perfectionnement de TYPE II

3.3 Distribution des dépenses de perfectionnement de TYPE II

Les dépenses de perfectionnement de TYPE II concernent 1° les colloques et les congrès, 2° la mise à jour et 3° le recyclage et la réorientation. Voici les données recueillies durant l'enquête de 1990-1991.

TABLEAU A

Dépenses de perfectionnement de TYPE II en 1990-1991

Ordre d'enseignement	Colloques et congrès	Mise à jour	Recyclage et réorientation	Dépenses totales
Éducation préscolaire et primaire	1 339 419,94	1 891 315,05	236 351,00	3 467 085,99
Secondaire	1 496 258,15	1 608 731,38	146 0cd,79	3 251 018,32
Secteur des adultes	40 803,69	103 291,59	45 396,81	189 492,09
TOTAL	2 876 481,78	3 603 338,02	427 776,60	6 907 596,40

TABLEAU B

Distribution relative des dépenses de perfectionnement de TYPE II

Ordre d'enseignement	Colloques et congrès	Mise à jour	Recyclage et réorientation	Dépenses totales
Éducation préscolaire et primaire	46,56% (38,63%)	52,49% (54,55%)	55,25% (6,82%)	(100,00%)
Secondaire	52,02% (46,02%)	44,65% (49,48%)	34,14% (4,49%)	(100,00%)
Secteur des adultes	1,42% (21,53%)	2,87% (54,51%)	10,61% (23,96%)	(100,00%)
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Les Tableaux A et B montrent qu'il se dépense plus d'argent pour les colloques et les congrès au secondaire. Par ailleurs, l'éducation préscolaire et le primaire dépensent plus pour la mise à jour et le recyclage ainsi que pour la réorientation. Cela est aussi vrai pour les dépenses de TYPE II à l'intérieur de chaque ordre d'enseignement. Quant au secteur des adultes, le recyclage et la réorientaion obtiennent la plus forte proportion pour cette catégorie de perfectionnement.

3.4 Répartition des dépenses de perfectionnement

En utilisant la répartition statistique observée durant des enquêtes réalisées au sujet des dépenses de perfectionnement et en la reportant sur la somme globale des montants alloués annuellement par le ministère de l'Éducation pour le perfectionnement prévu dans la convention, on peut obtenir la répartition suivante, qui est vraisemblable, pour 1990-1991.

TABLEAU C

Répartition statistique des dépenses de perfectionnement pour l'année **1990-1991**

	Nature de la dépense	%	Coûts
1	OBTENTION D'UN PERMIS TEMPORAIRE	0,72	68 306,30
2	PREMIER CYCLE UNIVERSITAIRE	15,22	1 443 919,27
3	UNITÉS RECONNUES (2e et 3e CYCLES)	2,92	277 019,99
4	CONGRÈS ET COLLOQUES	32,03	3 038 681,62
5	MISE À JOUR	40,12	3 806 178,78
6	RÉORIENTATION ET RECYCLAGE	4,76	451 580,53
7	FONCTIONNEMENT DU COMITÉ	1,01	95 818,56
8	SECTEUR DES ADULTES	3,23	306 429,65
	TOTAL	100	9 486 986,00

Le tableau suivant établit la comparaison entre trois années de perfectionnement "conventionné", c'est-à-dire prévu dans la convention collective.

TABLEAU D

Répartition en pourcentage des dépenses de perfectionnement pour les années **1988 à 1991**

	Nature de la dépense	%		
		1986-1987	1987-1988	1990-1991
1	OBTENTION D'UN PERMIS TEMPORAIRE	0,25	0,28	0,72
2	PREMIER CYCLE UNIVERSITAIRE	17,66	13,54	15,22
3	UNITÉS RECONNUES (2e ET 3e CYCLES)	2,91	5,04	2,92
4	CONGRÈS ET COLLOQUES	34,32	32,58	32,03
5	MISE À JOUR	38,54	31,18	40,12
6	RÉORIENTATION ET RECYCLAGE	4,34	5,90	4,76
7	FONCTIONNEMENT DU COMITÉ	1,15	0,50	1,01
8	SECTEUR DES ADULTES	0,83	0,26	3,23
	TOTAL	100,00	*89,28	100,00

* La répartition statistique de l'année 1987-1988 comportait un pourcentage d'autres dépenses de l'ordre de 10,72 (soit 89,28% + 10,72% = 100,00%).

3.5 Solde cumulatif

Le solde cumulatif pour l'année 1990-1991 s'élève à 1 563 450,96 $. Le Tableau E donne le résulat pour chacune des directions régionales.

TABLEAU E

Solde cumulatif du budget de perfectionnement

DR	Solde cumulatif ($)
01	9 339,67
02	34 103,20
03	368 792,60
04	21 787,59
05	20 246,81
6.1	114 815,09
6.2	595 142,70
6.3	101 450,00
07	175 117,94
08	30 186,52
09	92 468,84
TOTAL	**1 563 450,96**

3.6 Dépenses de fonctionnement du comité paritaire

Pour les commissions scolaires qui établissent des frais pour le fonctionnement de ce comité, la somme de ces frais s'élève à 90 788,29 $.

3.7 Programmes locaux

En plus des allocations de dépenses pour le perfectionnement qui est prévu dans la convention, 56 commissions scolaires sur 147 (soit une proportion de 38,10 p. 100) ont investi 1 954 574,32 $ dans des programmes locaux de formation pédagogique et scolaire. Cette somme s'ajoute à celle de 8 601 031,71 $, ce qui donne, pour les 147 commissions scolaires, un montant global pour le perfectionnement de 10 555 606,03 $.

TABLEAU F

Dépenses pour les programmes locaux

DR	Nombre de CS	Sommes dépensées par les CS
01	7	186 464,77
02	4	63 342,31
03	11	361 180,42
04	6	97 193,33
05	2	37 702,48
6.1	1	216 262,71
6.2	11	289 374,57
6.3	5	477 142,29
07	2	31 010,45
08	3	82 988,99
09	4	111 912,00
TOTAL	**56**	**1 954 574,32**

3.8 Évaluation de la dépense globale de perfectionnement

Les données recueillies établissent que 147 commissions scolaires ont dépensé au cours de l'année 1990-1991 la somme de 10 555 606,03 $ (soit 8 610 031,71 $ + 1 954 574,32 $). Et si l'on convenait que les tendances observées se maintiennent, alors on obtiendrait, pour les 202 commissions scolaires en 1990-1991, une somme globale approximative de 14 505 436,35 $[1]. Il est bien entendu ici que ce montant n'inclut aucune dépense relative aux autres types de perfectionnement des enseignants et des enseignantes.

D'après le paragraphe 2.1.2.7 (voir p. 3), les subventions pour le perfectionnement "conventionné" en 1990-1991 représentent officiellement une somme de 9 486 986 $. Or, si la dépense réelle s'élève à plus de quatorze millions de dollars en 1990-1991, il faut donc croire que le financement du perfectionnement a bénéficié d'une marge de manoeuvre de 5 018 450,35 $ (soit

[1] Le raisonnement est le suivant: Si 147 commissions scolaires ont pu dépenser 10 555 606,03 $, 202 commissions scolaires auraient pu, toute proportion gardée, en dépenser 14 505 436,35 $.

14 505 436,35 $ moins 9 486 986,00 $). Ce montant est composé des allocations officielles de perfectionnement, du solde du budget cumulatif et des programmes locaux des commissions scolaires.

L'évaluation approximative de la dépense relative au perfectionnement du personnel enseignant devrait aussi tenir compte des sommes d'argent investies par les professeurs eux-mêmes. Cependant, cette dépense est difficilement évaluable financièrement; elle n'en est pas pour autant moins réelle.

4.0 PRÉSENTATION GRAPHIQUE DE CERTAINES DONNÉES

En vue d'illustrer le perfectionnement des enseignants et des enseignantes par direction régionale, nous avons préparé des graphiques en rapport avec les dépenses globales pour les deux TYPES de perfectionnement, pour le perfectionnement de TYPE II et pour les dépenses concernant les programmes locaux. (La seconde partie du document présente différents graphiques concernant le perfectionnement "conventionné".)

Quant à l'interprétation des graphiques, il faut se rappeler que la collecte des données a été réalisée au même moment que l'intégration des commissions scolaires. Ce fait peut probablement expliquer l'importance du solde cumulatif du budget de perfectionnement pour l'année 1990-1991.

5.0 CONCLUSION

Si l'on se réfère au TABLEAU D relatif à la répartition en pourcentage des dépenses de perfectionnement pour les années 1988 à 1991, on constate des tendances communes depuis 1986-1987 pour les huit types de dépenses soumis à la méthode comparative. Cependant, ce qui ressort le plus, c'est l'augmentation en faveur du secteur des adultes pour le perfectionnement de mise à jour. S'agirait-il d'une nouvelle tendance qui se maintiendra au cours des prochaines années? Les directions régionales 02 et 09 (Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord) ne donneraient-elles pas le ton à cette nouvelle tendance (voir le graphique III).

ANNEXE I

DR	CARACTÉRISTIQUES DES COMMISSIONS SCOLAIRES 1990-1991									
	Distribution des CS par ordre d'enseignement									
	110	tot.	**111**	tot.	**1**	tot.	**Col. 1+3+5**	Col. 2+4+6	Form. ret.	Form. rej.
	(1)	(2)	**(3)**	(4)	**(5)**	(6)	**(7)**	(8)	(9)	(10)
01	**3**	6	**8**	16	**0**	1	**11**	23	47,8%	5
02	**1**	4	**7**	11	**0**	0	**8**	15	53,3%	5
03	**11**	15	**16**	17	**5**	5	**32**	37	86,5%	1
04	**6**	6	**10**	12	**2**	2	**18**	20	90,0%	1
05	**0**	0	**5**	8	**0**	0	**5**	8	62,5%	1
6,1	**0**	0	**15**	18	**0**	0	**15**	18	83,3%	2
6,2	**13**	17	**17**	21	**1**	1	**31**	39	79,5%	2
6,3	**0**	0	**7**	9	**0**	0	**7**	9	77,8%	1
07	**0**	4	**6**	8	**0**	0	**6**	12	50,0%	5
08	**0**	0	**6**	11	**0**	0	**6**	11	54,5%	1
09	**0**	0	**8**	10	**0**	0	**8**	10	80,0%	2
TOT	**34**	52	**105**	141	**8**	9	**147**	202	147	26*
(%)	**65**	100	**74**	100	**88**	100	**72**	100	72	18

* À ce nombre, il faut ajouter douze formulaires rendus par des commissions scolaires qui n'ont pas révélé leur identité (le total est de 38). Form. ret. = formulaires retenus; form. rej. = formulaires rejetés; col. = colonnes; tot. = nombre total de commissions scolaires (CS) par direction régionale (DR).

NOTE

Ordre d'enseignement

110 = Éducation préscolaire et primaire
111 = Éducation préscolaire, primaire et secondaire
1 = Secondaire

Les commissions scolaires

Nombre total de commissions scolaires en 1990-1991: 202
Nombre de formulaires reçus: 185
Nombre de formulaires rejetés: 26 + 12 formulaires sans le nom de la commission scolaire
Nombre de formulaires retenus: **147** (soit 72,77%)

- Formulaires de commissions scolaires francophones: 93
- Formulaires de commissions scolaires anglophones: 10
- Formulaires de commissions scolaires francophones et anglophones: 44

ANNEXE II

DR	PERFECTIONNEMENT TYPE I		PERFECTIONNEMENT TYPE II		TOTAL
	($)	(%)	($)	(%)	($)
01 et 11	94 447,84	24,51	290 866,59	75,49	385 314,43
02	98 135,69	23,77	314 706,98	76,23	412 842,67
03	286 846,23	22,24	1 002 666,40	77,76	1 289 512,85
04	114 321,62	21,93	406 880,43	78,07	521 202,27
05	59 658,31	38,96	93 451,87	**61,04**	153 110,57
6.1	342 832,45	30,85	768 443,57	69,15	1 111 276,33
6.2	291 756,54	16,82	1 443 096,69	83,18	1 734 851,40
6.3	261 654,77	12,31	1 863 401,11	87,69	2 125 056,00
07	32 498,70	**7,96**	375 573,63	92,04	408 072,33
08	40 535,25	18,72	176 043,60	81,28	216 579,04
09	70 747,91	29,09	172 467,53	70,91	243 215,72
TOTAL	**1 693 435,31**	**22,47**	**6 907 596,40**	**77,53**	**8 601 031,71**

ANNEXE III

DR	PRIMAIRE ($)	SECONDAIRE ($)	SECTEUR DES ADULTES ($)	TOTAL ($)	PRIMAIRE (%)	SECONDAIRE (%)	SECTEUR DES ADULTES (%)
01 et 11	208 519,67	174 563,14	2 231,62	385 314,43	54,12	45,30	0,58
02	176 160,83	156 644,32	80 037,52	412 842,67	**42,67**	**37,94**	19,39
03	662 164,96	607 019,33	20 328,34	1 289 512,63	51,35	47,07	1,58
04	262 418,46	256 113,59	2 670,00	521 202,05	50,35	49,14	**0,51**
05	87 985,32	61 666,86	3 458,00	153 110,18	57,47	40,28	2,26
6.1	585 254,63	471 006,66	55 014,73	1 111 276,02	52,67	42,38	4,95
6.2	951 631,57	759 169,52	24 050,14	1 734 851,23	54,85	43,76	1,39
6.3	1 018 385,32	1 037 496,61	69 173,95	2 125 055,88	47,92	48,82	3,26
07	235 817,99	167 336,70	4 917,64	408 072,33	57,79	41,03	1,21
08	108 287,55	106 969,30	1 322,00	216 578,85	50,00	49,39	0,61
09	119 707,61	96 820,29	26 687,54	243 215,44	49,22	39,81	10,97
	4 416 333,91	**3 894 806,32**	**289 891,48**	**8 601 031,71**	**51,35**	**45,28**	**3,37**

SECONDE PARTIE

PRÉSENTATION GRAPHIQUE DE CERTAINES DONNÉES

PRÉSENTATION

Cette deuxième partie du rapport sur le perfectionnement prévu dans la convention des enseignants et des enseignantes pour 1990-1991 met en relief certains types de dépenses de perfectionnement au regard des différentes directions régionales.

Sont considérées, dans cette annexe, les dépenses suivantes:

1. pour les programmes locaux;
2. pour le perfectionnement de TYPES I et II;
3. pour la mise à jour;
4. pour les colloques et congrès;
5. pour le recyclage et la réorientation.

De cette manière, il devient possible de présenter un portrait plus global des statistiques qui ont été compilées sur ce sujet. Par ailleurs, les graphiques permettent de s'interroger sur différentes questions en rapport avec la dynamique et l'évolution probable du perfectionnement "conventionné" au cours des prochaines années.

Dans le cas des graphiques concernant les dépenses de perfectionnement de TYPES I et II, nous notons systématiquement la proportion des formulaires retenus afin de vérifier la pertinence de l'information dans une telle enquête.

LES SIX CATÉGORIES NUMÉROTÉES DANS LES GRAPHIQUES CORRESPONDENT À:

1. Obtention d'un permis temporaire;
2. Diplôme de premier cycle universitaire;
3. Unités reconnues (2e et 3e cycles);

4. Congrès et colloques;
5. Mise à jour;
6. Réorientation et recyclage.

LISTE DES GRAPHIQUES

- Programmes locaux
- Direction régionale 01
- Direction régionale 02
- Direction régionale 03
- Direction régionale 04
- Direction régionale 05
- Direction régionale 6.1
- Direction régionale 6.2
- Direction régionale 6.3
- Direction régionale 07
- Direction régionale 08
- Direction régionale 09
- Mise à jour: Primaire
- Mise à jour: Secondaire
- Mise à jour: Secteur des adultes
- Colloques et congrès: primaire
- Colloques et congrès: secondaire
- Colloques et congrès: secteur des adultes
- Réorientation et recyclage

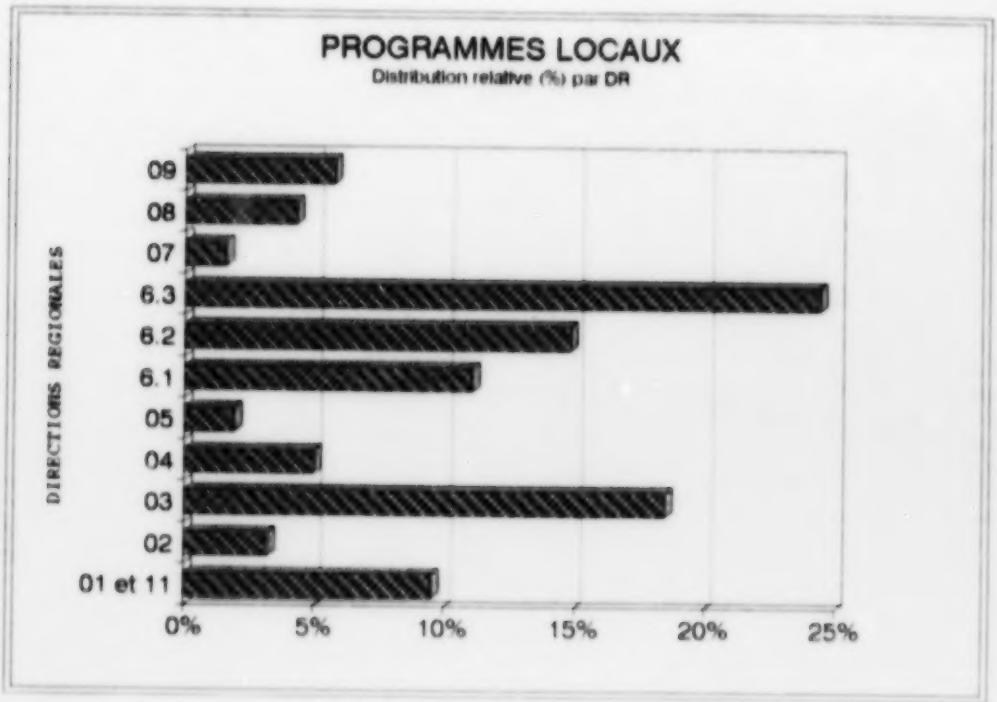

Dans notre enquête, la notion de "programme local" concerne les programmes de perfectionnement dont les dépenses sont effectuées par la commission scolaire en plus des sommes prévues aux ententes collectives (soit les 155 $ per capita) et de tout programme spécial de perfectionnement établi par le Ministère et qui fait l'objet d'une allocation particulière.

Proportionnellement aux dépenses globales pour les programmes locaux, la distribution relative des dépenses par direction régionale montre que quatre commissions scolaires dépassent 10 p. 100 et que cinq autres se situent en deça de 5 p. 100. Dans le cas de la direction régionale 6.3, il faut tenir compte du montant très élevé que la Commission des écoles protestantes de Montréal a mis dans le perfectionnement (soit 388 401,11 $). Pour la direction régionale 03, la Commission scolaire régionale Eastern Québec indique une dépense de l'ordre de 221 598,00 $. Sur les 32 commissions scolaires de cette direction régionale, plus du tiers consacre un montant à ce programme de perfectionnement. À la direction régionale 6.3, une seule commission scolaire a des dépenses indiquées au programme local (Commission scolaire Jérôme-Le Royer: 216 262,71 $).

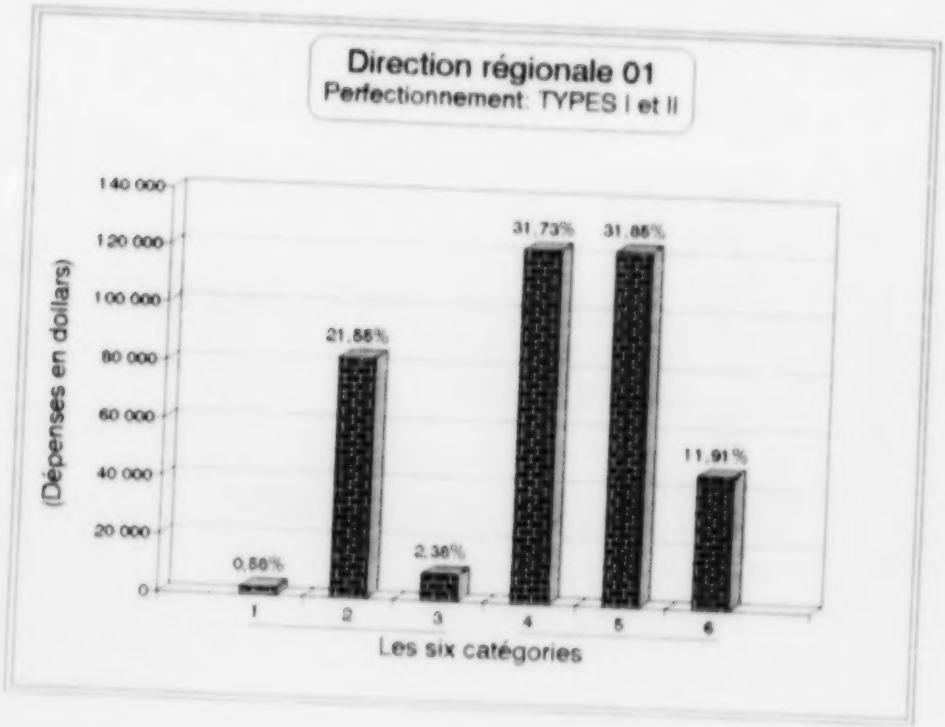

NOTES

1. Sur les 23 commissions scolaires de la direction régionale 01, pour 1990-1991, il y a eu seize répondants, mais seulement onze formulaires ont été retenus, ce qui représente un taux de réponses de 47,83 p. 100 pour cette direction régionale.

2. Les onze formulaires proviennent de trois commissions scolaires qui offrent l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, ainsi que de huit autres qui offrent l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire.

3. Dix commissions scolaires francophones sont représentées contre une francophone et anglophone.

4. Le perfectionnement de TYPE I correspond à 24,51 p. 100 du budget et celui de TYPE II, à 75,49 p. 100.

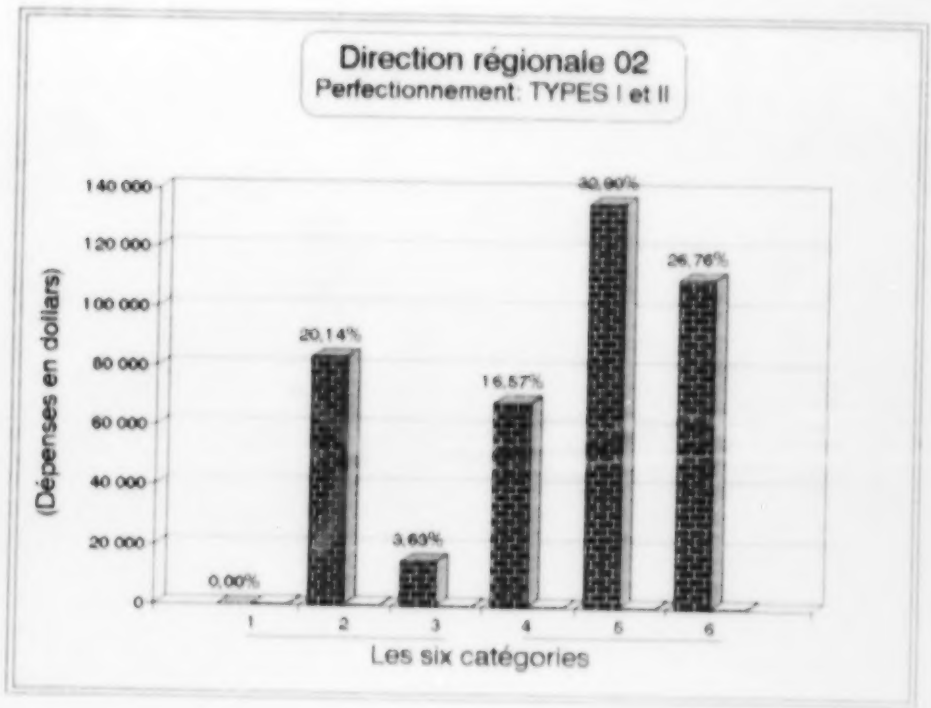

NOTES

1. Sur les 15 commissions scolaires de la direction régionale 02, pour 1990-1991, il y a eu treize répondants, mais seulement huit formulaires ont été retenus, ce qui représente un taux de réponses de 53 p. 100 pour cette direction régionale.

2. Les huit formulaires proviennent d'une commission scolaire qui offre l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et de sept autres qui offrent l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire.

3. Six commissions scolaires francophones sont représentées contre deux qui sont francophones et anglophones.

4. Le perfectionnement de TYPE I correspond à 23,77 p. 100 du budget et celui de TYPE II, à 76,23 p. 100.

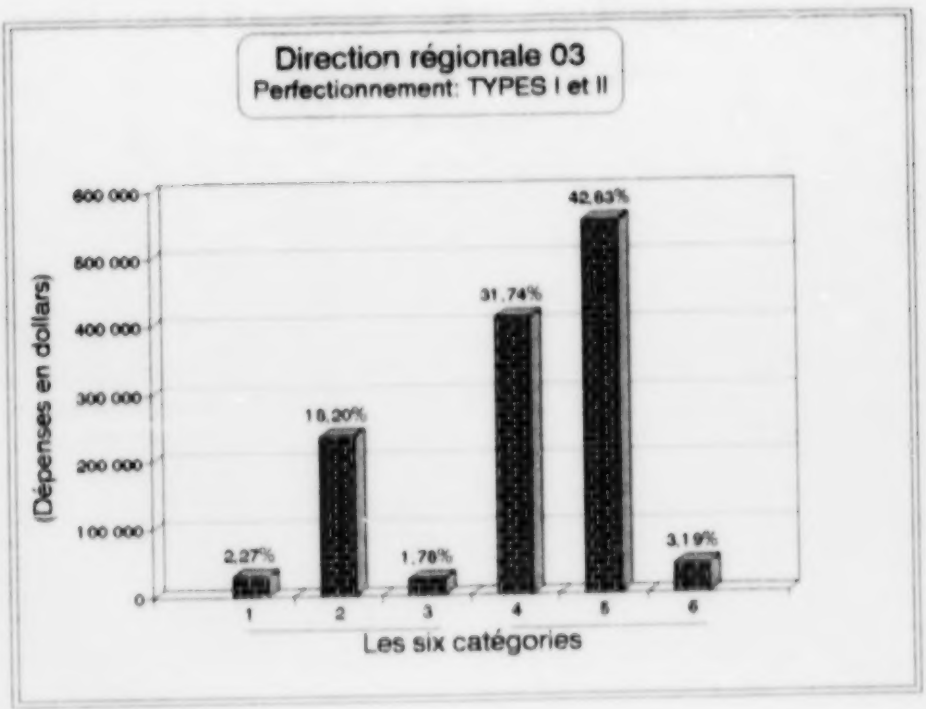

NOTES

1. Sur les 37 commissions scolaires de la direction régionale 03, pour 1990-1991, il y a eu 33 répondants. De ce nombre, 32 formulaires ont été retenus, ce qui représente un taux de réponses de 86 p. 100 pour cette direction régionale.

2. Les 32 formulaires proviennent de onze commissions scolaires qui offrent l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, de seize autres qui offrent l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire, ainsi que de cinq commissions scolaires régionales.

3. Vingt-neuf commissions scolaires francophones sont représentées contre trois qui sont francophones et anglophones.

4. Le perfectionnement de TYPE I correspond à 22,74 p. 100 du budget et celui de TYPE II, à 77,76 p. 100.

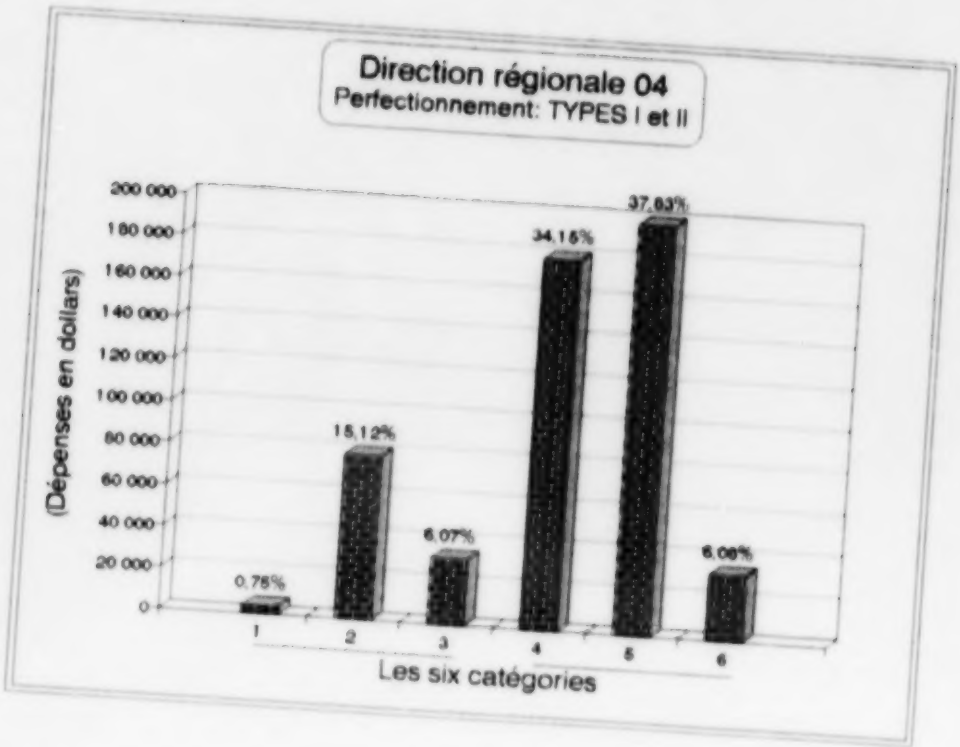

NOTES

1. Sur les 20 commissions scolaires de la direction régionale 04, pour 1990-1991, il y a eu dix-neuf répondants. De ce nombre, dix-huit formulaires ont été retenus, ce qui représente un taux de réponses de 90 p. 100 pour cette direction régionale.

2. Les dix-huit formulaires proviennent de six commissions scolaires qui offrent l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, dix autres qui offrent l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire, ainsi que deux commissions scolaires régionales.

3. Dix-sept commissions scolaires francophones sont représentées contre une qui est francophone et anglophone.

4. Le perfectionnement de TYPE I correspond à 21,93 p. 100 du budget et celui de TYPE II, à 78,07 p. 100.

NOTES

1. Sur les 8 commissions scolaires de la direction régionale 05, pour 1990-1991, il y a eu six répondants. De ce nombre, cinq formulaires ont été retenus, ce qui représente un taux de réponses de 63 p. 100 pour cette direction régionale.

2. Les cinq formulaires proviennent de commissions scolaires qui offrent l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire.

3. Quatre commissions scolaires francophones sont représentées contre une qui est anglophone.

4. Le perfectionnement de TYPE I correspond à 38,96 p. 100 du budget et celui de TYPE II, à 61,04 p. 100.

NOTES

1. Sur les 18 commissions scolaires de la direction régionale 6.1, pour 1990-1991, il y a eu dix-sept répondants. De ce nombre, quinze formulaires ont été retenus, ce qui représente un taux de réponses de 83 p. 100 pour cette direction régionale.

2. Les quinze formulaires proviennent de commissions scolaires qui offrent l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire.

3. Dix commissions scolaires sont francophones, une est anglophone et les quatre autres sont francophones et anglophones.

4. Le perfectionnement de TYPE I correspond à 30,85 p. 100 du budget et celui de TYPE II, à 69,15 p. 100.

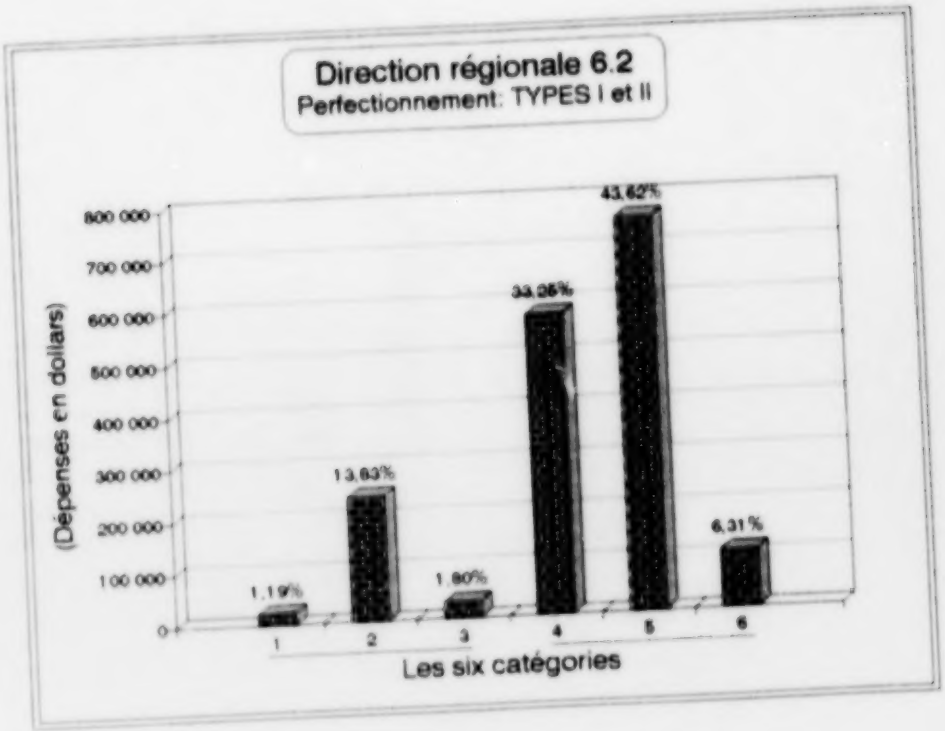

NOTES

1. Sur les 39 commissions scolaires de la direction régionale 6.2, pour 1990-1991, il y a eu 33 répondants. De ce nombre, 31 formulaires ont été retenus, ce qui représente un taux de réponses de 79,49 p. 100 pour cette direction régionale.

2. Les 31 formulaires proviennent de treize commissions scolaires qui offrent l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, de dix-sept autres qui offrent l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire, ainsi que d'une commission scolaire régionale.

3. Seize commissions scolaires sont francophones, quatorze sont francophones et anglophones et une est anglophone.

4. Le perfectionnement de TYPE I correspond à 16,82 p. 100 du budget et celui de TYPE II, à 83,18 p. 100.

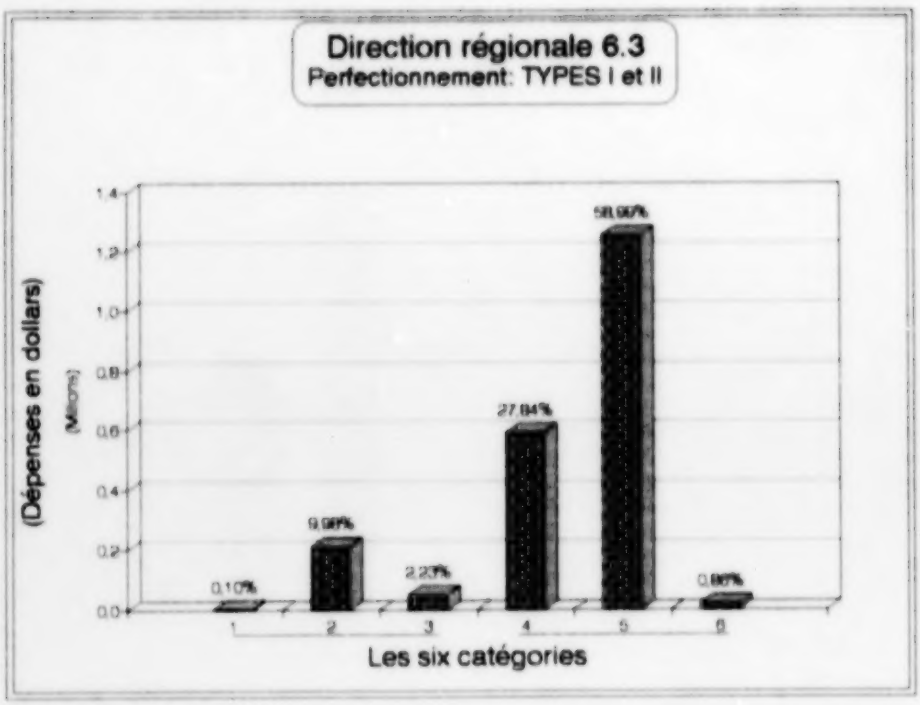

NOTES

1. Sur les 9 commissions scolaires de la direction régionale 6.3, pour 1990-1991, il y a eu huit répondants. De ce nombre, sept formulaires ont été retenus, ce qui représente un taux de réponses de 77,78 p. 100 pour cette direction régionale.

2. Les sept formulaires proviennent de commissions scolaires qui offrent l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire.

3. Les sept commissions scolaires représentées sont francophones et anglophones.

4. Le perfectionnement de TYPE I correspond à 12,31 p. 100 du budget et celui de TYPE II, à 87,69 p. 100.

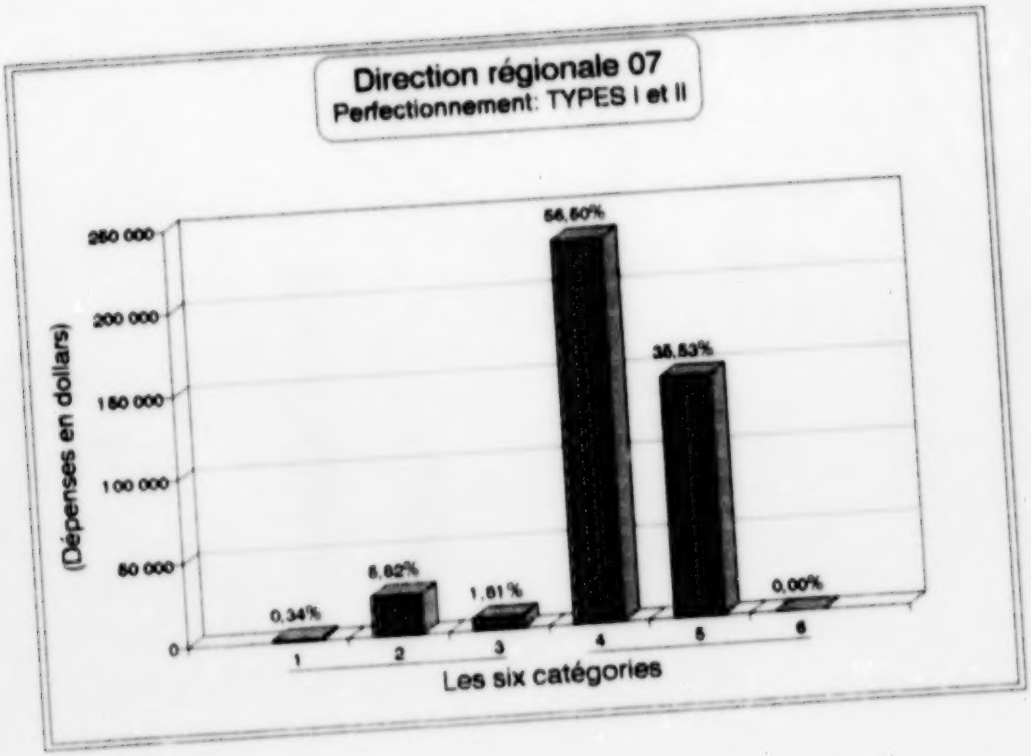

NOTES

1. Sur les 12 commissions scolaires de la direction régionale 07, pour 1990-1991, il y a eu onze répondants, mais seulement six formulaires ont été retenus, ce qui représente un taux de réponses de 50 p. 100 pour cette direction régionale.

2. Les six formulaires proviennent de commissions scolaires qui offrent l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire.

3. Les six commissions scolaires sont francophones et anglophones.

4. Le perfectionnement de TYPE I correspond à 7,96 p. 100 du budget et celui de TYPE II, à 92,04 p. 100.

NOTES

1. Sur les 11 commissions scolaires de la direction régionale 08, pour 1990-1991, il y a eu sept répondants; six formulaires ont été retenus, ce qui représente un taux de réponses de 54,55 p. 100 pour cette direction régionale.

2. Les six formulaires proviennent de commissions scolaires qui offrent l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire.

3. Trois commissions scolaires francophones sont représentées contre deux qui sont francophones et anglophones et une qui est francophone, anglophone et de langue amérindienne.

4. Le perfectionnement de TYPE I correspond à 18,72 p. 100 du budget et celui de TYPE II, à 81,28 p. 100.

NOTES

1. Sur les 10 commissions scolaires de la direction régionale 09, pour 1990-1991, il y a eu huit répondants. Tous les formulaires des répondants ont été retenus, ce qui représente un taux de réponses de 80 p. 100 pour cette direction régionale.

2. Les huit formulaires proviennent de commissions scolaires qui offrent l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire.

3. Cinq commissions scolaires francophones sont représentées contre deux qui sont francophones et anglophones et une qui est anglophone.

4. Le perfectionnement de TYPE I correspond à 29,09 p. 100 du budget et celui de TYPE II, à 70,91 p. 100.

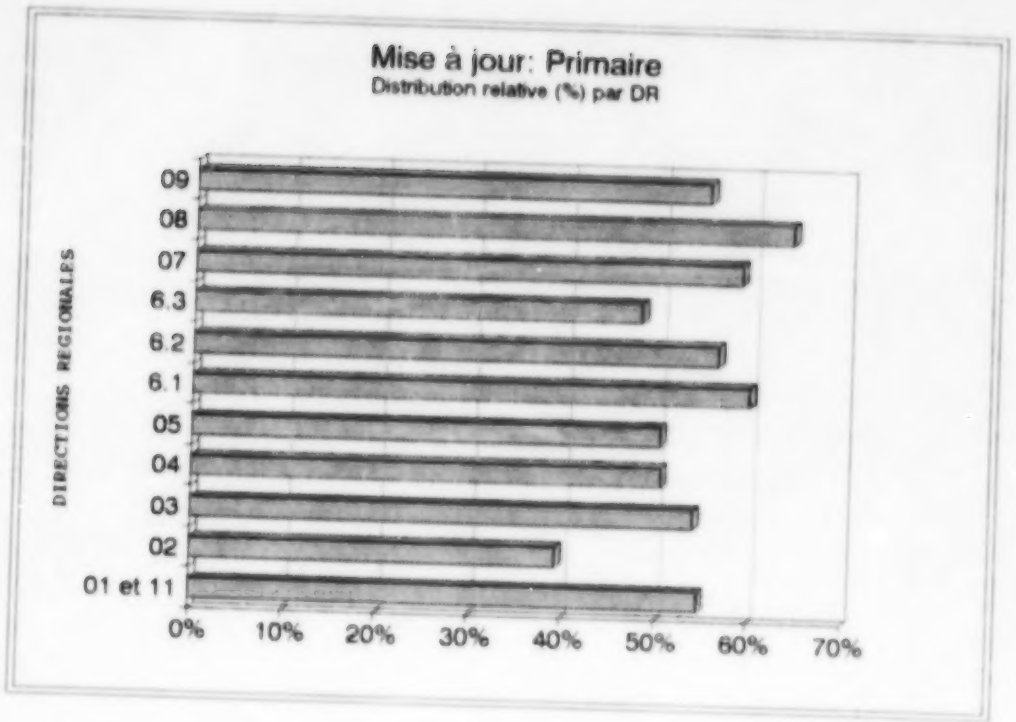

À l'exception d'une direction régionale, les dépenses de mise à jour au primaire dépassent 50 p. 100 du budget accordé à la mise à jour pour le primaire, le secondaire et le secteur des adultes dans chaque direction régionale.

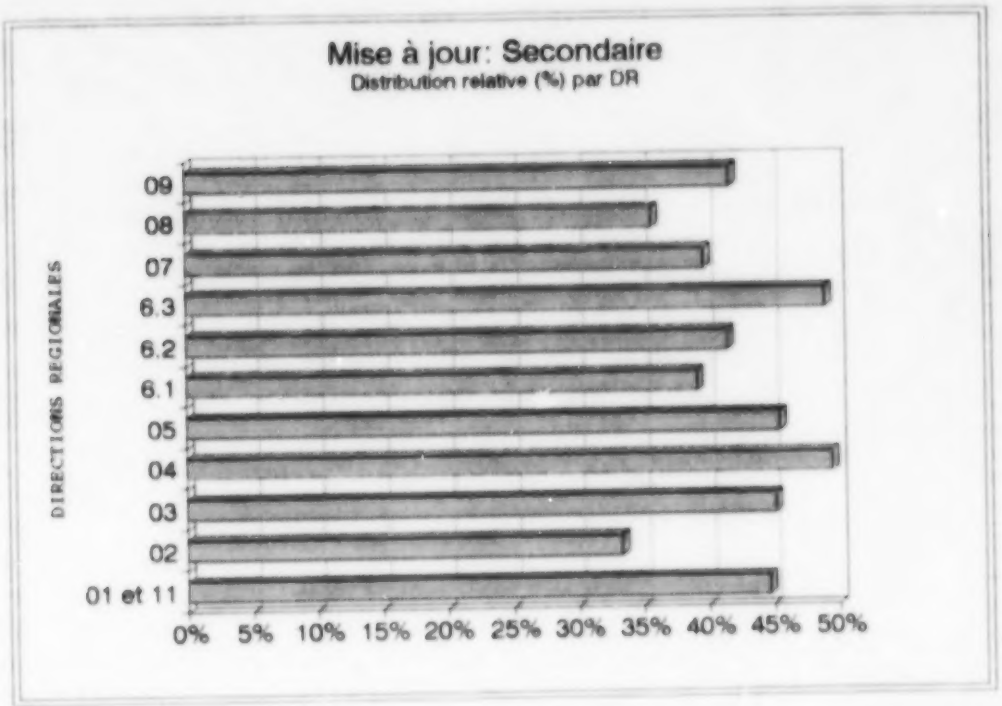

Au secondaire, la dépense pour la mise à jour oscille entre 30 p. 100 et 50 p. 100.

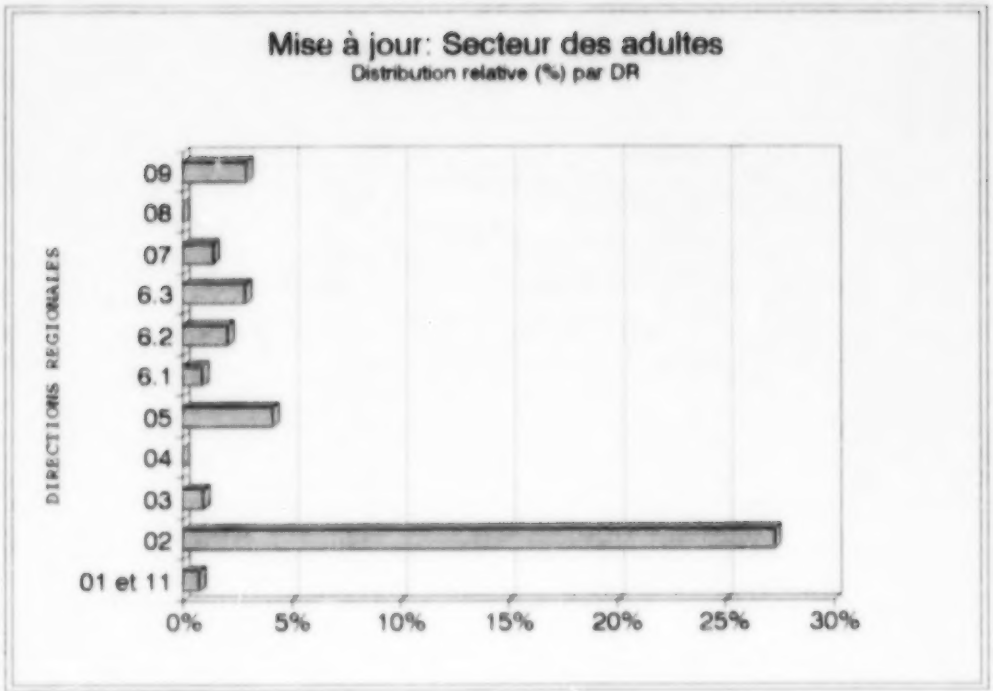

Pour le secteur des adultes, la dépense est généralement inférieure à 5 p. 100, sauf pour la direction régionale 02, soit le Saguenay-Lac-Saint-Jean. C'est la commission scolaire de Chicoutimi qui a proportionnellement dépensé le plus, en comparaison avec les autres commissions scolaires.

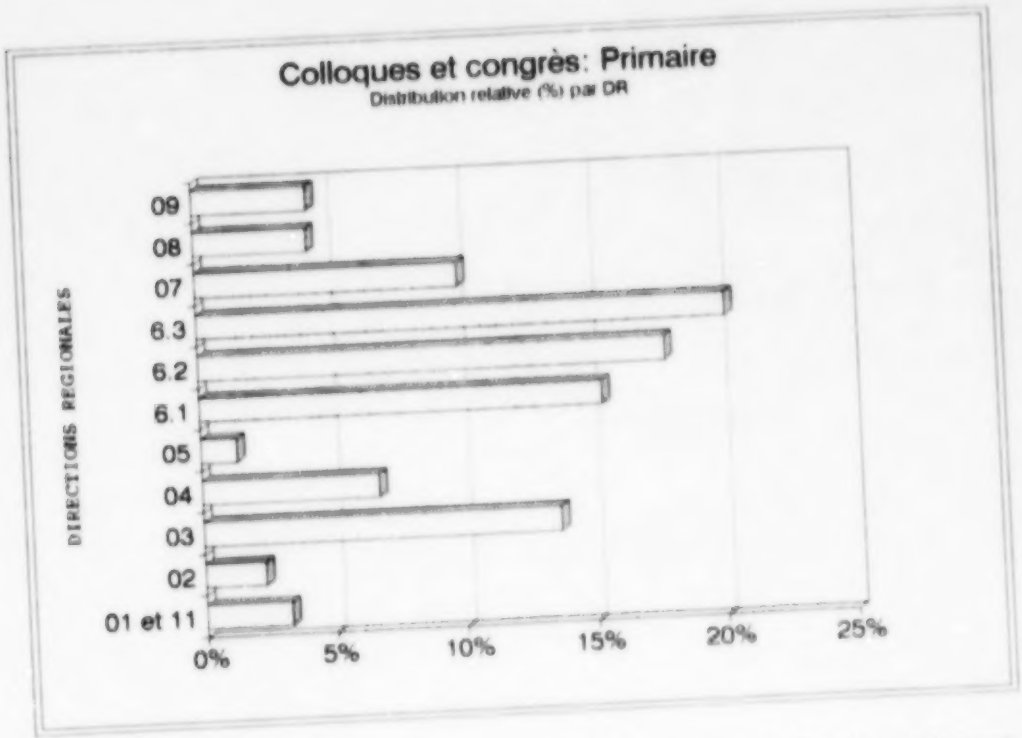

Les dépenses pour les colloques et les congrès se répartissent assez différemment d'une direction régionale à l'autre. Pour le primaire, il apparaît que les commissions scolaires des grandes régions urbaines (directions régionales 03, 6.1, 6.2 et 6.3) financent plus facilement le perfectionnement de TYPE II.

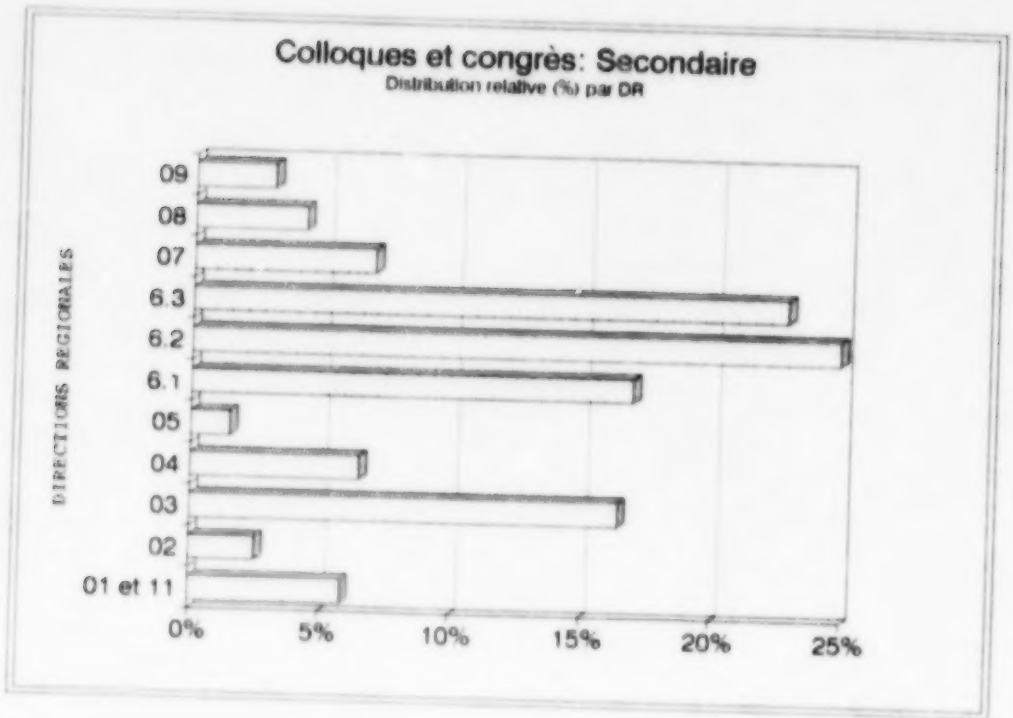

Pour le secondaire, ce sont les mêmes directions régionales qui financent le plus les colloques et les congrès. Notons que pour les deux ordres d'enseignement, c'est la direction régionale 05 qui offre le moins pour ce type de perfectionnement.

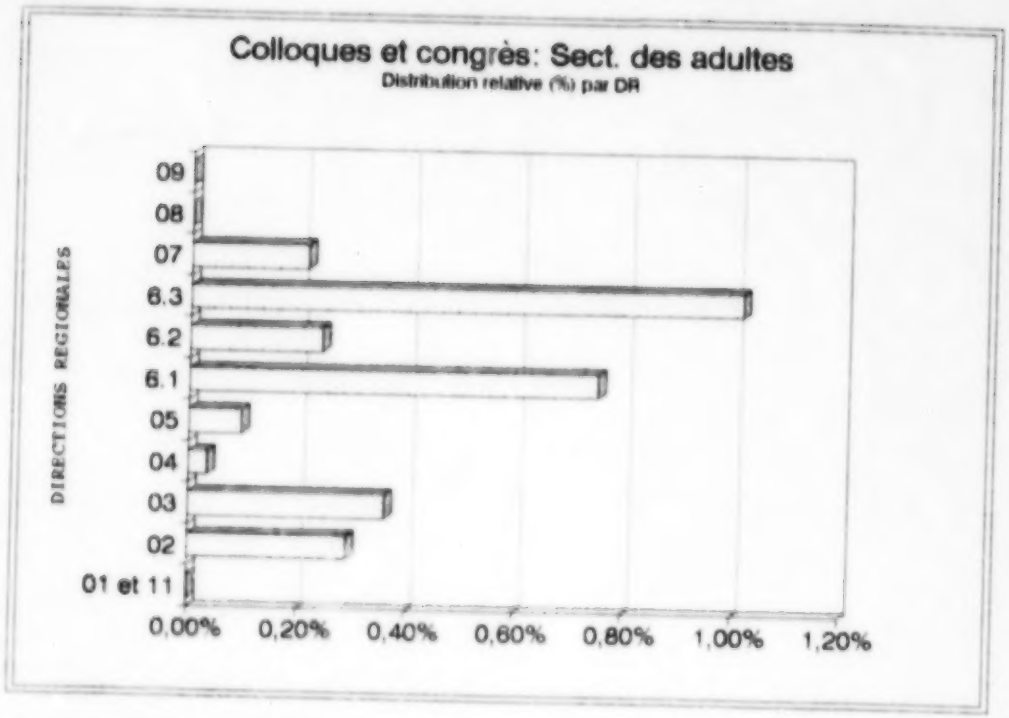

Le secteur des adultes reçoit une minime portion du budget de perfectionnement pour les colloques et les congrès.

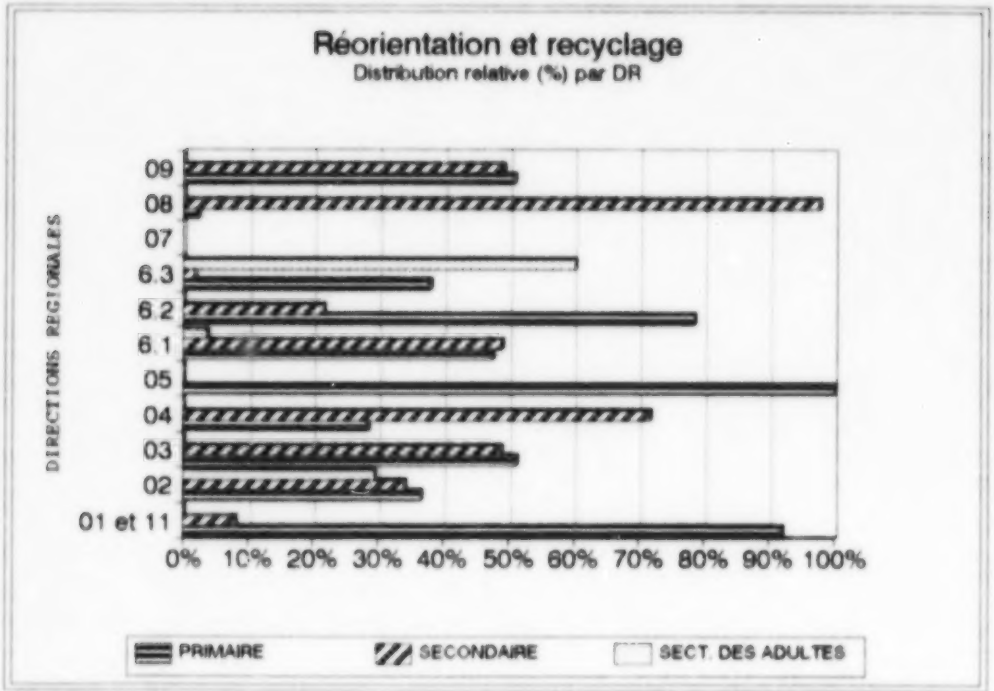

En ce qui a trait aux dépenses relatives au recyclage et à la réorientation par direction régionale, ce sont les directions régionales 01, 05 et 6.2 qui dépensent le plus pour le primaire. Par contre, les directions régionales 04 et 08 dépensent plus pour le secondaire. Le secteur des adultes se retrouve uniquement dans les directions régionales 02, 6.1 et 6.3.

Direction générale de la formation
et des qualifications